

Concept harmonisé de la taxe au sac¹

L'année 2016 a vu trois nouvelles communes intégrer le concept harmonisé de la taxe au sac. Il s'agit de Bursins, Luins et Vinzel qui avaient déjà leur propre sac taxé depuis de très nombreuses années. Ce sont donc désormais 52 communes qui ont adopté ce système sur les 60 qui composent notre périmètre. La situation en matière de taxation des déchets est la suivante :

- ☒ 52 communes dans le « concept harmonisé » ;
- ☒ 2 communes avec leur propre taxe au sac ;
- ☒ 5 communes avec la taxe au poids ;
- ☒ 1 commune avec une taxe à l'ouverture.

Un total de 13'223 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en sacs taxés au cours de l'exercice 2016. Par rapport à l'année 2015 (13'056 tonnes), la hausse du tonnage est de 1,28% pour l'ensemble des communes concernées du périmètre, ce qui correspond approximativement à la hausse de la population enregistrée durant la même période. Il est donc réjouissant de constater que les citoyens et les communes poursuivent l'effort de tri constaté depuis la mise en place de la taxe au sac.

Pour mémoire, une cellule financière a été mise en place par les périmètres concernés pour procéder au versement de la rétrocession des montants prélevés sur les sacs au titre de la taxe. Cette cellule financière est composée des directeurs des périmètres et se réunit 5 fois par année pour procéder à cette répartition (4 versements trimestriels + le décompte final). Il s'agit en effet de compiler les tonnages reçus des transporteurs et des usines d'incinération, de les contrôler et de les faire valider par la cellule financière avant de les communiquer à Tridel pour que l'argent puisse être versé aux périmètres, Tridel gérant le « pot commun » dans lequel l'argent de la rétrocession est collecté. Charge ensuite aux périmètres de reverser cet argent aux communes, là également sur la base des tonnages respectifs de sacs taxés collectés.

Pour l'année 2016, c'est un montant de CHF 369.00 HT par tonne collectée qui a pu être versé, montant duquel une participation de CHF 1,78 HT par tonne a été prélevée par le périmètre pour couvrir les frais liés à la bonne marche du concept harmonisé. Cela signifie que seules les communes ayant adhéré au concept harmonisé de la taxe au sac en assumant les frais de fonctionnement. En effet, il ne serait pas équitable de faire fonctionner à l'aide du « ménage courant » un système auquel 8 communes du périmètre ont choisi de ne pas adhérer.

¹ Réf.: rapports activités 2016 SADEC SA

Rapport des délégués au conseil régional de Nyon

L'assemblée du conseil régional et du DISREN s'est tenue le 15 juin 2017 à Gland.

Lors de cette assemblée, nous avons appris que les nouveaux locaux du conseil régional seront inaugurés le 27 juin 2017, à la Grand-Rue 24 à Nyon, dès 18 heures.

Nous avons réélu la présidente du conseil, Mme Jeanrenaud, la vice-présidente Mme Cherbuin, ainsi que les scrutateurs et scrutateurs suppléants.

Les comptes et le rapport de gestion ont été acceptés.

L'ordre du jour du conseil régional comprenait aussi les préavis suivants :

Préavis N° 15-2017 : Contribution de CHF 120'000.- TTC sur le fonds régional TP pour l'expérimentation de paires de courses pour la période horaire 2018 - 2019.

Préavis N° 16-2017 : Demande de crédit de CHF 69'125.- pour le financement Grand Genève 2017,

Préavis N° 18-2017 : Reprise des actions de Télé Dôle.

Ces trois préavis ont été acceptés.

A l'ordre du jour du DISREN, les préavis étaient les suivants :

Préavis N° 19-2017 DISREN : Demande de crédit de CHF. 97'197.75. — pour le financement de la mise en œuvre de la deuxième phase du réseau agroéconomique ECO-Terre Sainte.

Préavis 20-2017 DISREN : Demande de crédit de CHF 109'200.- pour le financement de la deuxième phase du réseau agroéconomique Frontière.

Ces deux préavis ont été acceptés.

Vous pouvez obtenir plus d'informations sur ces préavis en consultant le site du conseil régional ; www.regionnyon.ch

Frédéric Guilloud

Philippe Esseiva